



## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chaux-de-Fonds, le 27 juin 2017

### **RECENSEMENT DU PERSONNEL HORLOGER: Baisse modérée des effectifs**

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) communique :

**Fin septembre 2016, les effectifs de l'industrie horlogère s'établissaient à 56'802 travailleurs, soit une baisse de 1'996 postes par rapport à l'année précédente (-3.4%). Une baisse modérée étant donné la situation économique rencontrée par la branche horlogère.**

#### **L'horlogerie fait le dos rond**

Au 30 septembre 2016, 56'802 personnes étaient actives dans le secteur horloger et microtechnique en Suisse, soit 1'996 de moins qu'en 2015 (-3.4%). C'est ce que montre le [recensement annuel publié par la CP](#). Cette baisse modérée démontre les nombreux efforts fournis par les entreprises horlogères suisses afin de préserver leurs effectifs et leur savoir-faire malgré un cumul d'incertitudes économiques ou géopolitiques.

#### **Diminution du personnel de production**

Représentant les trois quarts des effectifs totaux, le personnel de production est un véritable baromètre pour la branche. Touché par le ralentissement économique, il a enregistré une baisse de 3'014 unités (-7.1%) et s'établit à 39'526 unités. A l'inverse, le personnel administratif est en progression de 909 unités (+6.3%) et passe à 15'324 unités. Cette augmentation est essentiellement due à des raisons techniques : le recensement de boutiques horlogères jusqu'ici non prises en compte et le fait que certaines entreprises recensent comme « personnel administratif » le management de production. Quant aux deux autres catégories, on enregistre une hausse du personnel de direction (1'804 unités, +137) et une baisse du personnel à domicile (148 unités, -28). Pour rappel, la part de cette dernière catégorie est extrêmement faible (0.3% du personnel horloger).

#### **Trio de tête inchangé**

Le trio de tête des cantons horlogers, pour ce qui concerne les effectifs, est toujours composé de Neuchâtel (14'495), Berne (11'505) et Genève (10'014). Il regroupe ainsi près des deux tiers des effectifs totaux. Le tiers restant est constitué des cantons suivants : Jura (6'493), Vaud (5'673), Soleure (3'765), Tessin (2'151) et, dans une moindre mesure, Schaffhouse (837), Bâle-Campagne (690), Valais (652) et Fribourg (203).

### **Personnel qualifié toujours plus nombreux**

La proportion de travailleurs au bénéfice d'un diplôme de métier ou d'une formation supérieure se chiffre à 69.2%, contre 66.5% en 2015. La part de personnel qualifié augmente année après année ; elle représente près de 70% des effectifs alors que, il y a 25 ans, on n'en comptait qu'un tiers. Elle témoigne de la hausse constante des exigences qualitatives de la branche horlogère.

Le nombre d'apprentis est lui aussi en légère augmentation ; 1'247 personnes effectuent actuellement un apprentissage en entreprise (formation duale) représentant 2.3% des effectifs totaux. Par des mesures appropriées, telles que la promotion de la formation duale, la hausse des effectifs des apprentis doit se confirmer dans le futur.

### **85% de travailleurs conventionnés**

Le nombre d'entreprises est en légère baisse depuis la dernière extraction (699 contre 709), essentiellement dans l'activité commerciale horlogère. Parmi les autres domaines d'activité, le produit terminé représente 19.7% des entreprises la branche. La sous-traitance en représente le 40.9%. Dans cette dernière catégorie, sont regroupées les entreprises actives dans la fabrication d'ébauches, de mouvements, de composants horlogers, la galvanoplastie, le polissage ou encore dans le décor. Presque un quart des entreprises proviennent de secteurs indirectement liés à l'horlogerie tels que la microtechnique ou la fabrication de machines.

Les entreprises soumises à la Convention collective de travail (CCT) signée avec les syndicats du secteur sont largement majoritaires : elles représentent près des trois quarts d'entre elles (512 unités) et occupent 48'786 personnes. En d'autres termes, 85.9% des travailleurs exerçaient en 2016 leur activité dans des entreprises soumises à la CCT de la branche. L'horlogerie est ainsi l'un des secteurs économiques les plus conventionnés du pays.

**Tous les résultats du recensement sont téléchargeables, sous forme de brochure, sur notre site internet : [www.cpih.ch/2016](http://www.cpih.ch/2016)**

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à:

M. François Matile, Secrétaire général, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP), Tél. : 032 / 910 03 83, e-mail : [f.matile@cpih.ch](mailto:f.matile@cpih.ch).

Mme Elisabeth Zölch, Présidente, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP), Tél. : 079 / 785 27 00, e-mail : [e.zoelch@bluewin.ch](mailto:e.zoelch@bluewin.ch).

*La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faitière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe plus de 500 entreprises occupant près de 50'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication - documentation" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. Sa Présidente est Mme Elisabeth Zölch, ancienne conseillère nationale et conseillère d'Etat bernoise, et son Secrétaire général M. François Matile.*